



**CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°16-2021-048

PUBLIÉ LE 27 MAI 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Charente / Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**

16-2021-05-27-00002 - Arrêté relatif à la suppléance de madame la préfète  
de la Charente, le vendredi 28 mai 2021 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Charente

16-2021-05-27-00002

Arrêté relatif à la suppléance de madame la  
préfète de la Charente, le vendredi 28 mai 2021



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de coordination des  
politiques publiques et de  
l'appui territorial**

**ARRÊTÉ**  
**relatif à la suppléance de Madame la préfète de la Charente,**  
**le vendredi 28 mai 2021, de 08h00 à 18h00**

La Préfète de la Charente  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 11 décembre 2019 portant nomination de Madame Isabelle RIOUX, sous-préfète de Confolens ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Magali DEBATTE, préfète de la Charente ;
- Vu** le décret du 26 août 2020 portant nomination de Madame Cindy LEONI, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Charente ;
- Vu** le décret du 19 novembre 2020 portant nomination de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;
- Vu** la délégation de signature donnée le 07 décembre 2020 à Madame Cindy LEONI, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Charente ;
- Vu** la délégation de signature donnée le 12 mars 2021 à Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;
- Vu** la délégation de signature donnée le 12 mars 2021 à Madame Isabelle RIOUX, sous-préfète de Confolens ;

**Considérant** l'absence dans le département de la Charente, le vendredi 28 mai 2021 de 08h00 à 18h00, de Madame Magali DEBATTE, préfète de la Charente et de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Cindy LEONI, directrice de cabinet de la préfète de la Charente et Madame Isabelle RIOUX, sous-préfète de Confolens, assurent, en dérogation à l'article 4 de l'arrêté du 12 mars 2021 donnant délégation de signature à Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente, la suppléance de Madame Magali DEBATTE, préfète de Charente, le vendredi 28 mai 2021, dans les conditions et selon la répartition temporelle suivantes :

- Madame Cindy LEONI, de 08h00 à 12h00 ;
- Madame Isabelle RIOUX, de 12h00 à 18h00.

7-9, rue de la préfecture  
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex  
Tél. : 05.45.97.61.00  
[www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

**Article 2 :** La sous-préfète de Confolens et la directrice de cabinet de la préfète de la Charente sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 27 MAI 2021

La préfète,



Magali DEBATTE